

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 11 août 2015 à 13 h 30 en la salle « Le Fleuve » de la MRC située au 2<sup>e</sup> étage du 158, rue Soucy à Matane.**

Présences :

MM. Réginald Desrosiers, maire de Sainte-Félicité  
Jérôme Landry, maire de Matane  
Jean-Roland Lebrun, maire de Saint-Adelme  
André Morin, maire de Grosses-Roches

La séance est tenue sous la présidence du préfet suppléant, monsieur André Morin, maire de Grosses-Roches. Madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, ainsi que monsieur Olivier Banville, directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, sont aussi présents.

---

**Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 13 h 30.

**Ordre du jour**

- 1- Ouverture de la séance et vérification du quorum;
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3- Démission du préfet et maire de Saint-Ulric, monsieur Pierre Thibodeau;
- 4- Développement local et régional – Comité investissement;
- 5- Stratégie régionale BSL-concertation – orientations et recommandations au Conseil;
- 6- Orientations – Révision du Règlement relatif aux compétences du comité administratif;
- 7- Édifice de La Matanie :
  - 7.1 Autorisation paiement factures – Jean Dallaire, architectes – Mandat de correction de déficientes (normes incendie) et mandat d'estimation vitrage;
  - 7.2 Travaux orientations – location;
  - 7.3 Bail de location (Centre Desjardins Entreprises) – Option de renouvellement du 1<sup>er</sup> janv. 2016 au 31 déc. 2016;
  - 7.4 Remboursement de la réclamation de la TVQ (RTI) suite à la diminution de l'utilisation des activités commerciales;
  - 7.5 Demande du SCFP, section locale 4602 – support à vélos et banc extérieur;
  - 7.6 Demande d'utilisation du toit pour l'installation d'une antenne relais (service Internet);
- 8- Transport – Autorisation paiement – Autobus Dionne inc. juillet 2015;
- 9- Fin de probation et d'emploi / Affichage à l'interne poste d'adjoint technique en évaluation foncière;
- 10- Autorisation formation concernant la Loi sur la qualité de l'environnement dispensée par l'Ordre des urbanistes du Québec (OUQ), le 28 septembre 2015 à Québec;
- 11- Autorisation formations COMBEQ "Émission des permis, certificats ou attestations : inventaire des règles à respecter" 27 oct.-15 à Rivière-du-Loup / "Les mystères du lotissement et des avis de motion" 30 sept.-15 à Drummondville;
- 12- Autoriser remboursement de frais de déplacement;

- 13- Fonds de développement du territoire (FDT);
- 14- Orientations travaux forestiers 2015;
- 15- Mandat à TetraTech – Estimation budgétaire (pont Les Méchins);
- 16- Mandat à Telecon – Déménagement de la fibre optique au nouvel emplacement du bureau municipal de Saint-Jean-de-Cherbourg;
- 17- Tourisme :
  - 17.1 Autorisation paiement – services professionnels des organismes partenaires pour le fonctionnement du bureau d'accueil touristique;
  - 17.2 Autorisation réimpression de la carte de la ville de Matane;
- 18- Dossier Saint-Léandre – orientations;
- 19- Fondation du Cégep de Matane;
- 20- Suivi dossier CPTAQ – Béton Provincial;
- 21- Période de questions;
- 22- Fermeture de la séance.

---

### **RÉSOLUTION 353-08-15**

#### **VÉRIFICATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité administratif présents forment le quorum et prennent connaissance de l'ordre du jour proposé;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

**D'adopter** l'ordre du jour en ajoutant le sujet suivant au point *Varia* et en laissant celui-ci ouvert :

Varia a) « Suivi dossiers CLD ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **Démission du préfet et maire de Saint-Ulric, monsieur Pierre Thibodeau**

Les membres du comité administratif prennent acte de la démission en date du 5 août 2015 de monsieur Pierre Thibodeau et la vacance du poste de préfet.

Monsieur André Morin, préfet suppléant, assumera les rôles et responsabilités de la préfecture. Le Conseil de la MRC de La Matanie procédera à l'élection à la préfecture lors de la séance du 19 août prochain.

### **RÉSOLUTION 354-08-15**

#### **STRATÉGIE RÉGIONALE BSL – CONCERTATION – ORIENTATIONS ET RECOMMANDATIONS AU CONSEIL**

**CONSIDÉRANT** les orientations gouvernementales et la disparition de l'instance régionale de concertation qu'est la Conférence des éluEs du Bas-Saint-Laurent;

**CONSIDÉRANT** les réflexions des membres du conseil d'administration de la Conférence des éluEs du Bas-Saint-Laurent en lien avec la mise en place d'une nouvelle instance de concertation régionale;

**CONSIDÉRANT** le consensus de la Table des préfets du Bas-Saint-Laurent sur l'importance de la concertation et la cohésion régionale;

**CONSIDÉRANT** les projets d'envergure qui ont été réalisés grâce à la concertation et l'implication de la Conférence des éluEs du Bas-Saint-Laurent, notamment :

- projet éolien régional regroupant les 8 MRC et la Nation Malécite de Viger;
- développement de créneaux d'excellence;
- déploiement de la fibre optique et d'Internet haute vitesse au Bas-Saint-Laurent;
- solliciter et faciliter le déploiement d'un réseau de centres de recherche et de transfert technologiques dans le territoire plutôt que dans les grands centres (CDRIN à Matane, SEREX à Amqui, Biopterre et Solution Novika à La Pocatière, CETTA à Pohénégamook, Innovation Maritime et CRBM à Rimouski;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs des responsabilités qui étaient assumées par les CRÉ sont désormais confiées aux MRC (ex : gestion des Tables GIRT, gestion de programmes d'aide financière) et l'intérêt d'une instance de concertation régionale;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité administratif de la MRC de La Matanie ont pris connaissance du document intitulé : « Réflexion sur le fonctionnement de l'instance régionale » datée du 25 juin 2015 et résultant des discussions, réflexions et questions en lien avec le *Forum de concertation bas-laurentien et le Collectif régional de développement (CDR)*;

**CONSIDÉRANT** les membres du comité administratif de la MRC de La Matanie reconnaissent la pertinence de mettre en place une instance de concertation régionale, pour la région administrative du Bas-Saint-Laurent, pour assurer la cohésion régionale, permettre l'accès à des fonds, permettre de partager des services et des ressources;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC aura la possibilité de se retirer en tant que membre du *Forum de concertation du bas-laurentien* lors du renouvellement annuel d'adhésion;

**CONSIDÉRANT QUE** l'adhésion de l'année 2015 est assumée par le budget de transition de la Conférence régionale des éluEs et que le montant d'adhésion pour l'année 2016 est de 20 000 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif recommande au Conseil de la MRC de La Matanie de reconnaître le *Forum de concertation bas-laurentien* et de confirmer l'adhésion de la MRC pour les années 2015 et 2016 et le versement du montant d'adhésion de 20 000 \$ pour l'année 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Orientations – Révision du Règlement relatif aux compétences du comité administratif**

Il est convenu avec les membres du comité que le nouveau règlement reprendra les compétences déléguées par les règlements actuels (refonte) et que les décisions en lien avec l'octroi de financement aux entreprises relèveront du Conseil de la MRC.

Le comité administratif dans son rôle de comité investissement fera des recommandations au Conseil de la MRC pour l'attribution d'aides financières, selon la Politique d'investissement en vigueur en matière de développement local et régional.

### **RÉSOLUTION 355-08-15**

#### **ÉDIFICE DE LA MATANIE – AUTORISATION PAIEMENT HONORAIRES JEAN DALLAIRE, ARCHITECTES**

**CONSIDÉRANT** le mandat confié à *Jean Dallaire, architectes* pour la correction de déficiences relatives aux normes incendie et pour évaluer les coûts pour le changement des fenêtres au rez-de-chaussée de l'Édifice de La Matanie, résolutions numéros 156-04-15 et 188-05-15;

**CONSIDÉRANT** la facture numéro 1966 du 2015-07-17 relative aux honoraires professionnels concernant l'analyse sur demande réalisée à 100 %, les spécifications par item réalisées à 50 % et les frais de déplacement à 50 % pour le mandat de correction de déficiences relatives aux normes incendie, au montant de 2 885 \$ plus les taxes applicables;

**CONSIDÉRANT** la facture numéro 1967 du 2015-07-17 relative aux honoraires professionnels pour le mandat d'estimation de changement de fenêtres réalisé à 70 % au montant de 297,50 \$ plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** le paiement des honoraires professionnels à *Jean Dallaire, architectes* pour les factures numéros 1966 et 1967 au montant total de 3 659,08 \$ incluant les taxes, payable à même le surplus de l'Édifice de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 356-08-15**

#### **ÉDIFICE DE LA MATANIE – TRAVAUX DE MISE AUX NORMES INCENDIE**

**CONSIDÉRANT** le mandat confié à *Jean Dallaire, architectes* pour la correction de déficiences relatives au respect des normes incendie de l'Édifice de La Matanie, résolution numéro 156-04-15;

**CONSIDÉRANT QUE** *Jean Dallaire, architectes* a également proposé des corrections à la problématique de fissuration observée dans la salle Rivière-Bonjour;

**CONSIDÉRANT QU'**avant de planifier la réalisation des travaux, il convient d'en faire estimer les coûts de réalisation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

**DE** confier à *Jean Dallaire, architectes* un mandat additionnel afin d'estimer le coût des travaux requis pour corriger les déficiences incendie et la problématique de fissuration de la salle Rivière-Bonjour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **Édifice de La Matanie – travaux fenestration – orientations**

Tenant compte des estimations sommaires réalisées par l'architecte pour le changement des fenêtres au rez-de-chaussée, de l'éventualité de devoir payer une commission de location à une Agence en cas de prolongement du bail de VMD, du renouvellement à court terme des autres baux du rez-de-chaussée, les membres du comité administratif estiment qu'il n'y a pas lieu de procéder à court terme au remplacement desdites fenêtres. La situation pourra être reconsidérée advenant une contribution significative des locataires ou la conclusion de baux à long terme.

### **RÉSOLUTION 357-08-15**

#### **ÉDIFICE DE LA MATANIE – BAIL DE LOCATION (CENTRE DESJARDINS ENTREPRISES DU BAS-SAINT-LAURENT) – OPTION DE RENOUVELLEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le bail de location (156, rue Soucy) viendra à échéance le 31 décembre 2015 et que le *Centre Desjardins Entreprises du Bas-Saint-Laurent* a signifié son intention d'exercer l'option de renouvellement en vertu de l'article 2.2.1 du bail en vigueur;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité administratif ont pris connaissance du document préparé par la directrice à la gestion financière concernant les modalités financières proposées pour l'option de renouvellement du bail du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût du loyer doit être convenu par écrit entre le locateur et le locataire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif autorise l'option de renouvellement du bail avec le *Centre Desjardins Entreprises du Bas-Saint-Laurent*, selon les modalités financières discutées auxquelles s'ajoutent la TPS, TVQ ou autres taxes applicables, et les paramètres suivants :

- renouvellement d'une durée d'un (1) an du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016;
- loyer pour une superficie de 625 pi<sup>2</sup>;
- toutes les autres clauses standards du bail de location;

**QUE** le préfet et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC de La Matanie, les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 358-08-15**

#### **ÉDIFICE DE LA MATANIE – REMBOURSEMENT DE LA RÉCLAMATION DE LA TVQ (RTI) SUITE À LA DIMINUTION DE L'UTILISATION DES ACTIVITÉS COMMERCIALES**

**CONSIDÉRANT QUE** le 27 juillet 2010, la MRC a fait le choix de demander des CTI et des RTI pour l'immeuble selon le pourcentage d'utilisation réelle dans le cadre d'activités commerciales;

**CONSIDÉRANT** la réorganisation des locaux de la MRC pour l'intégration, depuis le 15 juin 2015, de nouveau mandat en matière de développement local et régional, et que les nouveaux espaces occupés ont contribué à diminuer le pourcentage d'utilisation de l'immeuble à des fins commerciales de 15 %;

**CONSIDÉRANT QUE** cette diminution est supérieure à 10 % et que les *Règles sur le changement d'utilisation lorsque le choix est en vigueur* mentionne que nous devons tenir en compte, dans le calcul, du montant de la teneur en taxe de l'immeuble multiplié par le pourcentage de la diminution de l'utilisation commerciale;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant de TVQ à rembourser correspond à 4 134,38 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise le remboursement de la TVQ au montant de 4 134,38 \$, à même le surplus cumulé de la MRC, suite à la diminution du pourcentage d'utilisation réelle de l'Édifice de La Matanie pour des activités commerciales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 359-08-15**

#### **ÉDIFICE DE LA MATANIE – DEMANDE DU SCFP, SECTION LOCALE 4602 – INSTALLATION D'UN SUPPORT À VÉLOS ET D'UN BANC EXTÉRIEUR**

**CONSIDÉRANT** la lettre de la présidente du SCFP, section locale 4602, adressée à la directrice générale de la MRC de La Matanie en date du 23 juillet 2015, concernant des demandes des employés pour améliorer la qualité du milieu de travail, soit l'installation d'un support à vélos et d'un banc extérieur;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie mandate monsieur Olivier Banville afin de préparer une estimation des coûts relatifs à l'achat et l'installation d'un support à vélos et d'un banc extérieur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **Demande d'utilisation du toit pour l'installation d'une antenne relais (service Internet)**

Les membres du comité administratif sont d'accord à ce que le dossier soit évalué par l'équipe de direction pour en vérifier la faisabilité et les modalités pour fins de décision.

#### **RÉSOLUTION 360-08-15**

#### **TRANSPORT – AUTORISATION PAIEMENT – AUTOBUS DIONNE INC. JUILLET 2015**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 604-10-14 du Conseil de la MRC de La Matanie concernant la conclusion d'un contrat, d'une durée de cinq ans, avec *Autobus Dionne inc.* pour le service de transport pour les personnes à mobilité restreinte ou vivant un handicap dans la MRC;

**CONSIDÉRANT** le paiement s'effectue à la fin de chaque mois sur la base de 4 096 heures annuellement, soit 341,33 heures par mois, représentant un montant mensuel de 20 462,93 \$ plus les taxes applicables;

**CONSIDÉRANT QU'**il n'y a pas de séance du Conseil en juillet;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

**D'**autoriser le paiement mensuel, de juillet 2015, à *Autobus Dionne inc.* pour le service de transport au montant de 23 527,26 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 361-08-15**

#### **AFFICHAGE – POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE EN ÉVALUATION FONCIÈRE**

**CONSIDÉRANT** la fin de probation et d'emploi au poste d'adjoint technique en évaluation foncière en date du 24 juillet 2015;

**CONSIDÉRANT QU'**en vue du remplacement, il y a lieu de procéder à l'affichage du poste à l'interne dans un premier temps;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif autorise l'affichage d'un poste d'adjoint technique en évaluation foncière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 362-08-15**

#### **AUTORISATION FORMATION CONCERNANT LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT DISPENSÉE PAR L'ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC (OUQ), LE 28 SEPTEMBRE 2015 À QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT** la formation concernant la *Loi sur la qualité de l'environnement* dispensée par l'Ordre des urbanistes du Québec (OUQ), le 28 septembre 2015 à Québec;

**CONSIDÉRANT** la demande de monsieur Matthieu Déborbe, conseiller en urbanisme de la MRC, à participer à cette formation en lien avec son travail et ses examens à l'OUQ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**D'**autoriser la participation de monsieur Matthieu Déborbe à la formation donnée par l'Ordre des urbanistes du Québec (OUQ), le 28 septembre 2015 à Québec;

**D'**autoriser le paiement des frais d'inscription au montant 400 \$ ainsi que le remboursement des frais de déplacements et de repas sur présentation d'un rapport de dépenses avec pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 363-08-15**

#### **AUTORISATION FORMATIONS COMBEQ "ÉMISSION DES PERMIS, CERTIFICATS OU ATTESTATIONS : INVENTAIRE DES RÈGLES À RESPECTER" 27 OCT.-15 À RIVIÈRE-DU-LOUP**

**CONSIDÉRANT** la formation « Émission des permis, certificats ou attestations : inventaire des règles à respecter » offerte par la COMBEQ, le 27 octobre 2015 à Rivière-du-Loup;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de monsieur Daniel Charette, inspecteur en bâtiments de la MRC, à participer à cette formation en lien avec son travail et la recommandation favorable du directeur du service;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** monsieur Daniel Charette à participer à la formation de la COMBEQ, le 27 octobre 2015 à Rivière-du-Loup;

**D'autoriser** le paiement des frais d'inscription de 270 \$ par personne plus les taxes applicables, ainsi que le remboursement des frais de déplacements et de repas sur présentation d'un rapport de dépenses avec pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 364-08-15**

#### **AUTORISER REMBOURSEMENT DE FRAIS DE DÉPLACEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Jean-Roland Lebrun, maire de Saint-Adelme, a assisté au dîner-conférence avec le Ministre Jean D'Amour concernant l'annonce régionale de la Stratégie maritime du gouvernement du Québec, le 6 juillet 2015 à Rivière-du-Loup;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité administratif ont pris connaissance du rapport de dépenses avec pièces justificatives;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** le remboursement du montant de 219 \$ incluant les frais de déplacements et de participation au coût de 30 \$ par personne, taxes et repas inclus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **Fonds de développement du territoire (FDT)**

Les membres du comité administratif prennent connaissance de l'entente relative au Fonds de développement du territoire, échangent sur les modalités administratives et financières qui y sont spécifiées. Le constat étant que les exigences et les redditions de compte ne sont pas simplifiées.



## **RÉSOLUTION 365-08-15**

### **ORIENTATIONS TRAVAUX FORESTIERS 2015**

**CONSIDÉRANT** le communiqué du ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs (MFFP) du 20 juillet 2015 pour annoncer la création du Programme d'aménagement durable des forêt (PADF) et le montant de 439 192 \$ alloué pour le Bas-Saint-Laurent;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu d'une entente à signer entre les MRC de la région et le MFFP et le cadre normatif précisant les modalités et les obligations liées au PADF, ce nouveau programme sera coordonné par les MRC et devra prévoir un minimum de 30 % pour les mandats du MFFP confiés à la région tels que les tables GIRT;

**CONSIDÉRANT QUE** la Table des préfets avait déterminé, lors de la rencontre du 16 juillet 2015, la répartition de l'enveloppe entre les MRC en se basant sur la distribution historique de l'ancien PDRF et établit le pourcentage à 35 % et le montant alloué à 157 500 \$ pour la réalisation des mandats régionaux du MFFP;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie recevra 16,07 % de l'enveloppe résiduelle, soit 45 268 \$;

**CONSIDÉRANT** la diminution d'au moins 75 % par rapport au budget de 2014, qui était de 184 113 \$, il n'y aura pas d'enveloppe dédiée aux projets à la demande cette année;

**CONSIDÉRANT QUE** les montant à consacrer à l'aménagement forestier sur TPI devront tenir compte du cadre normatif du PADF et de la réalité budgétaire;

**CONSIDÉRANT QUE** dans ce contexte, la planification qui avait été faite pour 2015 ne pourra pas être réalisée au complet et que les travaux qui demandent des subventions comme les éclaircies commerciales devront être reportés;

**CONSIDÉRANT QUE** la recommandation à l'effet que l'objectif de la saison 2015 soit de préserver les investissements passés et de financer ces travaux par les revenus de la vente de bois, soit :

- rentabiliser les opérations avec la vente de bois issu de coupes non subventionnées (totales) tout en tenant compte de la préparation de terrains subséquente là où nécessaire;
- éviter la construction de nouveaux chemins;
- favoriser les travailleurs, pour que leur saison soit la plus longue possible;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût du reboisement déjà exécuté cette année, avec l'aval du Conseil de la MRC, a totalisé 39 545 \$ plus taxes et a été financé par le fonds TPI dans l'attente de la confirmation du financement du MFFP pour 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux de dégagement de plantations déjà prévus (23 ha = 30 298 \$) doivent être réalisés avant le 15 septembre;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

**QUE** tenant compte de la situation et des échéanciers, le comité administratif autorise l'exécution des travaux de dégagement de plantations déjà prévus (23 ha = 30 298 \$) qui doivent être réalisés avant le 15 septembre;

**QUE** la décision définitive quant au choix des orientations 2015 et de l'utilisation du montant du PADF et/ou du fonds TPI sera établie par le Conseil de la MRC lors de la séance du mois d'août.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 366-08-15**

#### **MANDAT À TETRA TECH – ESTIMATION BUDGÉTAIRE (PONT LES MÉCHINS)**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 333-06-15 du Conseil de la MRC de La Matanie concernant le dépôt d'un projet au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) pour financer la reconstruction du pont H012-097 à Les Méchins identifié comme prioritaire par la MRC de La Matanie;

**CONSIDÉRANT** l'estimation maison, effectuée par l'ingénieure forestière de la MRC, du coût total de 156 800 \$ (contribution de 28 800 \$ du Fonds TPI) réalisé en se basant sur les plans réalisés par BPR en 2001;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de préciser l'estimation budgétaire en lien avec la réalisation des travaux et le montant alloué par le programme d'aide financière;

**CONSIDÉRANT** la proposition de Tetra Tech au montant forfaitaire de 1 820 \$ incluant la visite terrain de l'ingénieur qui sera en charge du projet;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

**D'**accepter la proposition et de confirmer le mandat à Tetra Tech au montant forfaitaire de 1 820 \$ pour l'estimation des coûts des travaux pour la reconstruction du pont H012-097 à Les Méchins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 367-08-15**

#### **MANDAT À TELECON – DÉMÉNAGEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE AU NOUVEL EMPLACEMENT DU BUREAU MUNICIPAL DE SAINT-JEAN-DE-CHERBOURG**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg a demandé à la MRC d'intervenir dans le processus de déménagement de la fibre optique, de l'informer de la marche à suivre et des coûts reliés à ce transfert;

**CONSIDÉRANT QUE** la décision favorable du comité de gérance du réseau commun de fibres optiques Inforoute;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 248-05-15 de la MRC et la soumission QT15-07-01 de TELECON inc. au montant de 9 030 \$ plus les taxes applicables;

**CONSIDÉRANT QUE** des frais d'ingénierie ne sont pas inclus dans la soumission de TELECON inc. et seront facturés au client sur réception des factures des fournisseurs de services plus 15 % de frais d'administration;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte la soumission et l'octroi du mandat à TELECON inc. pour un montant de 9 030 \$ plus les taxes applicables;

**QUE** les frais d'ingénierie ne sont pas inclus dans la soumission de TELECON inc. et seront refacturés sur réception des factures des fournisseurs de services plus 15 % de frais d'administration;

**QUE** le tout soit conditionnel à l'accord préalable, par résolution, de la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg et confirmant le remboursement de la totalité de la facture à la MRC;

**QUE** monsieur Oliver Banville, directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, soit la personne responsable désignée pour le suivi du projet avec les différents intervenants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 368-08-15**

#### **TOURISME – AUTORISATION DE PAIEMENT DE FRAIS SUPPLÉMENTAIRES POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS DES ORGANISMES PARTENAIRES DE LA MRC DE LA MATANIE**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie opère un Bureau d'accueil touristique, lequel est situé au Phare de Matane;

**CONSIDÉRANT QUE** le Phare de Matane accueille déjà des organismes, soient le Sentier international des Appalaches Québec, le Regroupement des artistes et artisans de la région de Matane et Lire La Mer;

**CONSIDÉRANT QUE** des ententes existantes avec les organismes présents au Phare prévoient le partage de ressources humaines et des modalités financières;

**CONSIDÉRANT QUE** le Bureau d'accueil touristique de La Matanie a connu une hausse d'achalandage de 14 % pour les mois de juin et juillet 2015;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de s'assurer d'une équipe de travail suffisante pour opérer le Bureau d'accueil touristique jusqu'à la fin de la saison estivale 2015 afin de favoriser la rétention des visiteurs;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise de prolonger les ententes existantes avec les organismes présents au Phare et le déboursé d'un montant additionnel jusqu'à concurrence de 4 000 \$ pour assurer la présence suffisante d'effectifs jusqu'à la fermeture du Bureau d'accueil touristique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 369-08-15**

#### **TOURISME – RÉIMPRESSION DE LA CARTE DE LA VILLE DE MATANE**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie possède le mandat de promotion touristique du territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** le Bureau d'accueil touristique de La Matanie a connu une hausse d'achalandage de 14 % pour les mois de juin et juillet 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** la carte de la ville de Matane est un outil de rétention touristique utilisé régulièrement par l'équipe du Bureau d'accueil et fort apprécié des visiteurs et de la population;

**CONSIDÉRANT QUE** les quantités restantes sont insuffisantes pour répondre à la demande;

**CONSIDÉRANT QUE** l’outil est utilisé en complémentarité du guide touristique 2015 de La Matanie;

**CONSIDÉRANT QUE** les coûts de la réimpression sont divisés à parts égales entre la ville de Matane et la MRC de La Matanie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l’unanimité :

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise la réimpression de la carte de la ville de Matane pour un montant maximal de 500 \$.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 370-08-15**

#### **DOSSIER SAINT-LÉANDRE – ORIENTATIONS**

**CONSIDÉRANT** le litige et la procédure légale engagée par la municipalité de Saint-Léandre;

**CONSIDÉRANT QUE** les parties ont intérêt à déjudiciariser le dossier et à rechercher un terrain d’entente;

**CONSIDÉRANT QU’**en matière d’entente intermunicipale le ministère des Affaires municipales et des Régions et la Commission municipale du Québec peuvent intervenir afin d’aider les parties à trouver un accord;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l’unanimité :

**QUE** le comité administratif de la MRC demande une rencontre avec les membres du conseil municipal de Saint-Léandre dans les plus brefs délais;

**QUE** le comité administratif de la MRC recommande de suspendre les procédures judiciaires en cours et de demander l’intervention du MAMOT pour aider les parties à trouver un accord.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 371-08-15**

#### **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – RECOMMANDATIONS – DOSSIER #DLR-2015-001**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 296-06-15 du Conseil de la MRC de La Matanie désignant et mandatant le comité administratif afin qu’il agisse en tant que comité d’investissement pour le suivi des dossiers de développement local et régional (développement économique) de la MRC;

**CONSIDÉRANT** l’analyse du dossier #DLR-2015-001 et la présentation aux membres du comité par l’analyste financière;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet au montant de 28 500 \$, respecte les critères du plan d’investissement;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet respecte les critères d’admissibilité et d’analyse attribués à la politique du fonds d’accompagnement aux entreprises (FAE) et du fonds local d’investissement (FLI) dans leur volet expansion;

**CONSIDÉRANT QUE** le service d’émission des permis de la MRC doit valider la faisabilité d’une portion du projet en lien avec la réglementation d’urbanisme en vigueur dans la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l’unanimité :

**QUE** le comité administratif/investissement recommande au Conseil de la MRC de La Matanie pour le dossier #DLR-2015-001, comme suit:

Projet réalisable en totalité :

D’autoriser un prêt du fonds local d’investissement (FLI) de 15 000 \$, volet expansion, au taux de TP + 4,5, sur 5 ans;

D’autoriser une subvention du fonds d’accompagnement aux entreprises FAE de 2 000 \$, volet expansion, sous forme de contribution non remboursable;

**Ou**

Projet réalisable en partie :

D’autoriser un prêt du fonds local d’investissement (FLI) de 10 000 \$, volet expansion, au taux de TP + 4,5, sur 5 ans;

D’autoriser une subvention du fonds d’aide aux entreprises (FAE) de 1 500 \$, volet expansion, sous forme de contribution non remboursable.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 372-08-15**

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – RECOMMANDATIONS – DOSSIER #DLR-2015-002**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 296-06-15 du Conseil de la MRC de La Matanie désignant et mandatant le comité administratif afin qu’il agisse en tant que comité d’investissement pour le suivi des dossiers de développement économique de la MRC;

**CONSIDÉRANT** l’analyse du dossier #DLR-2015-002 et la présentation aux membres du comité par l’analyste financière;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet au montant de 20 500 \$, respecte les critères du plan d’investissement;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet respecte les critères d’admissibilité et d’analyse attribués à la politique du fonds d’accompagnement aux entreprises (FAE), volets expertise professionnelle et diversification économique;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet fera également intervenir une jeune entreprise de la MRC qui va déployer son expertise pour réaliser une partie du projet;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l’unanimité :

**QUE** le comité administratif/investissement recommande au Conseil de la MRC de La Matanie pour le dossier #DLR-2015-002, comme suit :

**D'**autoriser une subvention du fonds d'accompagnement aux entreprises (FAE) de 5 000 \$, volet expertise professionnelle sous forme de contribution non remboursable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 373-08-15**

#### **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – RECOMMANDATIONS – DOSSIER #DLR-2015-003**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 296-06-15 du Conseil de la MRC de La Matanie désignant et mandatant le comité administratif afin qu'il agisse en tant que comité d'investissement pour le suivi des dossiers de développement économique de la MRC;

**CONSIDÉRANT** l'analyse du dossier #DLR-2015-003 et la présentation aux membres du comité par l'agente de développement économique de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet au montant de 3 000 \$ respecte les critères d'admissibilité du Fonds d'accompagnement des entreprises (FAE) dans le volet partenariat;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet respecte un des objectifs spécifiques du PALÉE qui est de favoriser la mise en commun d'actions pour une meilleure promotion de notre territoire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif/investissement recommande au Conseil de la MRC de La Matanie pour le dossier #DLR-2015-003, comme suit :

**D'**autoriser une subvention du fonds d'accompagnement aux entreprises (FAE) de 500 \$, volet partenariat, sous forme de contribution non remboursable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 374-08-15**

#### **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – RECOMMANDATIONS – DOSSIER #DLR-2015-004**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 296-06-15 du Conseil de la MRC de La Matanie désignant et mandatant le comité administratif afin qu'il agisse en tant que comité d'investissement pour le suivi des dossiers de développement économique de la MRC;

**CONSIDÉRANT** l'analyse du dossier #DLR-2015-004 et la présentation aux membres du comité par l'agente de développement économique de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet au montant de 321 000 \$ respecte les critères d'admissibilité du Fonds d'accompagnement des entreprises (FAE) dans le volet diversification économique;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet répond à un critère spécifique du PALÉE qui est de favoriser la mise en commun d'actions pour une meilleure promotion de notre territoire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif/investissement recommande au Conseil de la MRC de La Matanie pour le dossier #DLR-2015-004, comme suit :

**D'**autoriser une subvention du fonds d'accompagnement aux entreprises (FAE) de 2 000 \$, volet diversification économique, sous forme de contribution non remboursable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 375-08-15**

#### **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – RECOMMANDATIONS – DOSSIER #DLR-2015-005**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 296-06-15 du Conseil de la MRC de La Matanie désignant et mandatant le comité administratif afin qu'il agisse en tant que comité d'investissement pour le suivi des dossiers de développement économique de la MRC;

**CONSIDÉRANT** l'analyse du dossier #DLR-2015-005 et la présentation aux membres du comité par l'agente de développement économique de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet au montant de 1 600 \$ respecte les critères du Fonds d'accompagnement des entreprises (FAE), volet expertise professionnelle;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet respecte un des objectifs généraux du PALÉE qui est de consolider et de développer des services de proximité;

**CONSIDÉRANT QU'**un releveur potentiel a été rencontré par l'équipe économique de la MRC;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif/investissement recommande au Conseil de la MRC de La Matanie pour le dossier #DLR-2015-005, comme suit :

**D'**autoriser une subvention du fonds d'accompagnement aux entreprises (FAE) de 450 \$, volet expertise professionnelle, sous forme de contribution non remboursable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **VARIA**

a) Suivi dossiers CLD.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

**RÉSOLUTION 376-08-15**

Il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 17 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*(signé)*

---

Le préfet suppléant  
André Morin

*(signé)*

---

La directrice générale et secrétaire-trésorière  
Line ROSS, M.B.A.

*Je, soussigné, André Morin, préfet suppléant de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.*

*(signé)*

---

*Le préfet suppléant  
André Morin*